

 <p>V3.0_24.09.2024</p>	<p><b>PROGRAMME DE FORMATION</b></p> <p><b>PREPARATION AU CAP METIERS DE LA COIFFURE</b></p>	<p>Auteur Patrick Ré</p>
--	--	------------------------------

**Objectif :** Acquérir les connaissances et les compétences professionnelles permettant la réussite à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle « métiers de la coiffure ».

**Public concerné :** Les salariés bénéficiant d'un contrat d'apprentissage. S'ils sont âgés de moins de 26 ans, ils sont considérés comme étudiants des Métiers. Une carte leur est délivrée.

**Durée de la formation :** Deux années scolaires : 20-22 mois (en fonction de la date de signature du contrat). Cette durée peut être ramenée à 10 mois pour des apprenti(e)s bénéficiant d'un aménagement de la durée de la formation ou pour des apprenti(e)s ayant échoué précédemment à l'examen. En fonction de leur situation, les apprenti(e)s bénéficiant d'une réduction du temps de formation suivent soit le programme des CAP en 1 an (appelé aussi CAPACC ou CAP accéléré) soit le cursus des apprenti(e)s de seconde année (apprenti(e)s ayant déjà suivi la classe de seconde « Beauté et bien-être » option « métiers de la coiffure », par exemple). Les apprenti(e)s ayant échoué à une session précédente de l'examen suivent le cursus de seconde année, avec si nécessaire des aménagements.

**Organisation de la formation en 2 ans :**

Il est programmé sur deux ans 856 heures de formation en contrat d'apprentissage, pour un minimum requis de 800 heures de formation pour passer l'examen. 532 heures sont consacrées à la formation théorique, 294 heures sont dédiées à la formation pratique, et 30 heures sont consacrées à l'évaluation sous forme de deux CAP blancs (1 par année de scolarité).

Le nombre d'heures de formation est adapté pour les salariés bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure à 22 mois.

**Le contenu de la formation en 2 ans :**

Le contenu est défini selon les unités constitutives du référentiel de certification et des savoirs associés définis par l'arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance, ainsi que par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du CAP. Pour chacune de ces matières, les compétences à acquérir sont organisées en bloc de compétences sur la fiche RNCP 39266.

Le contenu de la formation a pour objectif l'acquisition de ces compétences dans les différentes matières, à savoir :

## **Matière 1 : Techniques professionnelles** (335 heures de formation sur 2 ans)

### **Pole 1 – Réalisation de prestation de coiffure**

- Élaborer un diagnostic (réalisation et formalisation)
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
  - Réaliser un shampoing
  - Réaliser un soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure
  - Réaliser une coupe (femme, homme)
  - Réaliser des techniques de couleur (coloration et effet de couleur)
  - Réaliser des techniques de forme et de coiffage
    - Mise en forme temporaire
    - Mise en forme durable par enroulage
    - Coiffage
  - Réaliser sans concevoir des mises en forme durables par enroulage
  - Réaliser un coiffage

### **Pole 2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise**

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
  - Créer la relation client
  - Recueillir les attentes du client
  - Prendre un rendez-vous
  - Actualiser le fichier clientèle
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
  - Formaliser un conseil
  - Réaliser la vente
  - Réaliser l'encaissement
- Contribuer à l'activité de l'entreprise
  - Exercer son activité au sein de l'entreprise
  - Valoriser des produits et matériels dans différents espaces
  - Participer à la gestion des stocks

## **Matière 2 : Français, histoire, géographie, enseignement moral et civique** (112 heures de formation sur 2 ans)

### **Français**

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

### **Histoire et géographie (HG) – enseignement moral et civique (EMC)**

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques, exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

### **Matière 3 : Mathématiques -Physique- chimie (112 heures de formation sur 2 ans)**

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié

### **Matière 4 : Education physique et sportif (72 heures de formation sur 2 ans)**

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

### **Matière 5 : Anglais (53 heures sur 2 ans)**

- L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :
  - Comprendre la langue orale
  - Comprendre un document écrit
  - S'exprimer à l'écrit
  - S'exprimer à l'oral en continu
  - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

**Matière 6 : Prévention-sécurité-environnement** (56 heures sur 2 ans)

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

**Matière 7 : Arts appliqués à la profession** (59 heures de formation sur 2 ans)

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

**Matière 8 : Réalisation d'un chef d'œuvre** (57 heures de formation sur 2 ans)

- Savoir mobiliser ses compétences, ses connaissances et les ressources disponibles au service de la réalisation d'un chef d'œuvre. Faire preuve de créativité
- Savoir s'engager à organiser son travail et s'intégrer dans son environnement
- Savoir valoriser son travail, s'adapter aux situations et rendre compte du travail mené

**Organisation de la formation en 1 an – Formation accélérée - CAPACC :**

Il est programmé sur un an 424 heures de formation en contrat d'apprenti(e)ssage, pour un minimum requis de 400 heures de formation pour passer l'examen. 136 heures sont consacrées à la formation théorique, 279 heures et 15 minutes sont dédiées à la formation pratique, et 8 heures 45 minutes sont consacrées à l'évaluation sous forme d'un CAP blanc.

## **Le contenu de la formation en CAP ACC est :**

### **Matière 1 : Techniques professionnelles (314 heures)**

#### **Pole 1 – Réalisation de prestation de coiffure**

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure
  - Réaliser une coupe (femme, homme)
  - Réaliser sans concevoir des techniques de couleur (coloration et effet de couleur)
  - Réaliser des mises en forme temporaires
  - Réaliser sans concevoir des mises en forme durables par enroulage
  - Réaliser un coiffage

#### **Pole 2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise**

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

### **Matière 2 : Prévention-sécurité-environnement (28 heures)**

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

### **Matière 3 : Arts appliqués à la profession (29 heures)**

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

#### **Matière 4 : Réalisation d'un chef d'œuvre (53 heures)**

- Savoir mobiliser ses compétences, ses connaissances et les ressources disponibles au service de la réalisation d'un chef d'œuvre. Faire preuve de créativité
- Savoir s'engager à organiser son travail et s'intégrer dans son environnement
- Savoir valoriser son travail, s'adapter aux situations et rendre compte du travail mené

#### **Organisation de la formation en seconde année – CAP2 :**

Il est programmé sur un an 424 heures de formation en contrat d'apprentissage, pour un minimum requis de 400 heures de formation pour passer l'examen. 248 heures et demie sont consacrées à la formation théorique, 160 heures et 45 minutes sont dédiées à la formation pratique, et 14 heures 45 minutes sont consacrées à l'évaluation sous forme d'un CAP blanc.

Les compétences à acquérir à terme sont les mêmes que pour un CAP en deux ans. La répartition des heures de cours par matière est la suivante :

**Matière 1 - Techniques professionnelles :** 181 heures

**Matière 2 - Français, histoire, géographie, enseignement moral et civique :** 54 heures

**Matière 3 - Mathématiques -Physique- chimie :** 49 heures

**Matière 4 - Education physique et sportif :** 36 heures

**Matière 5 – Anglais :** 24 heures

**Matière 6 - Prévention-sécurité-environnement :** 27 heures

**Matière 7 - Arts appliqués à la profession :** 28 heures

**Matière 8 – Réalisation d'un chef d'œuvre :** 25 heures

#### **Programmation des cours**

Les cours sont dispensés en présentiel tous les mardis et tous les jeudis à partir du début septembre jusqu'à fin mai, hors vacances scolaires et hors mois de décembre.

Il est prévu 8 heures de cours par journée.

Le calendrier des jours de formation est défini pour deux ans en début de formation. C'est un calendrier prévisionnel qui peut faire l'objet d'aménagements ou de modifications.

En fonction des effectifs, les apprenti(e)s peuvent être répartis en plusieurs groupes, notamment pour les cours de travaux pratiques et d'arts appliqués à la profession.

#### **Horaires**

- de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le mardi
- de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le jeudi

### **Coût de la formation :**

Le coût de la formation pour deux ans de contrat d'apprentissage est de 10 944 €. Il est entièrement pris en charge par l'Opérateur de compétences pour les entreprises de proximité (OPCO EP). Un premier équipement en matériel de coiffure d'une valeur de 500 € est également fourni, dès la signature du contrat d'apprentissage. Son financement est pris en charge par l'OPCO EP. Aucun frais d'inscription et de scolarité ne peut être légalement demandé à un(e) apprenti(e).

### **Prérequis :**

Il n'y a pas de prérequis, sauf pour les jeunes de moins de 16 ans et de plus de 15 ans qui doivent avoir achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3<sup>e</sup>) pour commencer à exécuter un contrat d'apprentissage.

### **Matériel et équipement nécessaire :**

Pour les travaux pratiques, un premier équipement en matériel de coiffure est fourni dès la signature du contrat. En attendant la fourniture de ce matériel ou en complément, l'apprenti(e) utilise un matériel mis en prêt par l'établissement.

Pour les mathématiques, la physique et la chimie, il est demandé aux apprenti(e)s l'achat d'une calculatrice, d'une règle, d'une équerre, d'un rapporteur et d'un compas. Pour les autres cours, l'apprenti(e) devra se munir d'un nécessaire pour prendre des notes, réaliser des dessins à la main et ranger les documents fournis.

Les apprenti(e)s peuvent accéder en dehors de cours et pendant les heures d'ouverture de l'établissement à des ordinateurs fixes en accès libre avec imprimante.

### **Méthodes pédagogiques :**

Les cours sont donnés en présentiel uniquement. Les cours théoriques alternent avec les travaux dirigés et les travaux pratiques. Tous les méthodes (magistrale, démonstrative, interrogative, découverte et expérimentale) sont mises en œuvre.

### **Outils pédagogiques :**

Pour diffuser les cours, l'établissement dispose de salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou de téléviseurs reliés à un ordinateur, lui-même connecté à Internet, ainsi que d'ateliers de coiffure équipés de matériel ad hoc.

Les apprenti(e)s ont accès pour la coiffure à des tutoriels de démonstration et à des vidéos produits par Raphaël Perrier.

Les professeur(e)s et les apprenti(e)s disposent d'un compte dédié à la formation qui donne accès aux outils de google Education (messagerie, drive, applications diverses).

Les apprenti(e)s et les responsables (parents et maîtres d'apprentissage) ont accès en temps réel à l'emploi du temps au travers de l'application Pronote accessible à partir du site du lycée (rubrique scolarité). Ils ont également accès à toutes les ressources numériques mises en ligne par les professeurs sur l'application, ainsi qu'aux progressions pour chacune des matières, aux cahiers de textes, aux notes, aux bulletins et aux livrets scolaires.

### **Contrôle des connaissances :**

Les apprenti(e)s sont évalués régulièrement dans les différentes matières comme cela est précisé dans les progressions des professeurs sous différentes formes : questionnaires, évaluations formatives, devoirs écrits. Les notes obtenues sont enregistrées sur Pronote.

Les apprenti(e)s sont également soumis à un CAP Blanc une fois par an. Les notes sont également transcrites sur Pronote.

Les notes sont arrêtées une fois par semestre pour l'élaboration d'un bulletin semestriel sur lequel figurent les moyennes obtenues et les appréciations des professeurs.

A la fin de chaque semestre, un conseil de classe est réuni afin de valider les appréciations et les notes obtenues et pour établir une appréciation générale et le cas échéant, faire apparaître une mention d'appui : Avertissement, Encouragements, Félicitations.

L'ensemble des bulletins semestriels avec l'avis pour l'obtention du diplôme constitue le livret scolaire présenté le jour de la délibération du jury d'examen.

### **Contrôle du niveau avant formation :**

Un test de positionnement d'une durée d'une heure portant sur les connaissances et les compétences requises en fin de 3<sup>ème</sup> est organisé le jour de la rentrée. Cela permet d'identifier les forces et faiblesses de l'apprenant dans différentes matières évaluées, afin d'adapter si nécessaire la formation dispensée dans ces matières.

### **Inscription :**

En ce qui concerne l'inscription, il faut contacter l'établissement par téléphone au 04 42 38 51 96 pour convenir d'un rendez-vous avec le directeur pédagogique.

### **Handicap**

La formation au CAP métiers de la coiffure est accessible aux personnes en situation de handicap.

Lors de l'inscription à la formation, les actions et les dispositifs particuliers à mettre en place pour favoriser l'apprentissage et donner les meilleures chances de réussite seront étudiées avec le candidat en situation de handicap ou son représentant légal. Un questionnaire spécifique a été élaboré dans ce cadre.

Tout apprenti peut déposer une demande d'aménagements d'épreuves dans le cadre de l'examen.

Les apprenti(e)s et/ou les représentants légaux seront accompagnés systématiquement dans leur démarche, que ce soit dans le cadre de la mise en place d'aides spécifiques ou dans le cadre de la recherche d'un employeur.

Des rencontres pourront être organisées avec le référent handicap de l'académie.

Le CFA s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner du mieux possible tous les apprenti(e)s, et leur permettre de réussir leur examen quelles que soient leurs difficultés.